

FAQ sur le Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie

Dans le cadre du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie, Gilead a l'intention de financer des projets qui permettront précisément de trouver et d'aider les personnes qui n'ont pas accès aux soins et à lever les obstacles à l'équité en santé pour le traitement du VHC, du VHB, du VHD, ainsi que les programmes de prévention de la cholangite biliaire primitive (CBP), de soutien par les pairs et d'éducation partout au Canada. Nous croyons que toute personne devrait avoir accès à des soins de santé de même qualité, quels que soient son milieu et sa situation.

Le programme de subventions est indépendant des activités commerciales de la société; le personnel des ventes et du marketing ne participe ni aux décisions ni au processus d'octroi des subventions. Les subventions ne sont ni liées ni influencées par l'achat, la prescription, la recommandation ou toute autre activité en faveur des produits de Gilead. La présentation d'une demande ne garantit pas l'octroi d'une subvention. Le Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie est organisé et financé par Gilead Sciences Canada, Inc.

Le présent document a pour but de répondre à certaines questions courantes concernant le Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie de Gilead. Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question ici, veuillez envoyer un courriel à notre équipe de soutien à l'adresse Canada.Grants@gilead.com.

Table des matières

À propos du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie.....	1
Admissibilité des projets	2
Processus de demande.....	3
Après la soumission.....	4
Exclusions à l'octroi de subventions.....	5

À propos du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie

1. Quel est le but du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie?

Dans le cadre du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie, Gilead a l'intention de financer des projets qui permettront précisément de trouver et d'aider les personnes qui n'ont pas accès aux soins et à lever les obstacles à l'équité en santé pour le traitement du VHC, du VHB, du VHD, ainsi que les programmes de prévention de la cholangite biliaire primitive (CBP), de soutien par les pairs et d'éducation partout au Canada. Nous croyons que toute personne devrait avoir accès à des soins de santé de même qualité, quels que soient son milieu et sa situation.

2. Comment les demandes seront-elles examinées, et comment les soumissions retenues seront-elles choisies?

Après la date limite de présentation des demandes, les demandes de subvention seront examinées par le comité interne d'examen des subventions de Gilead. Chaque demande sera évaluée en fonction de divers critères, y compris l'incidence sur la collectivité, le caractère unique du projet, la faisabilité, l'extensibilité et la mesure dans laquelle le projet proposé correspond aux critères de subvention décrits par Gilead ainsi qu'à notre mission et à notre orientation thérapeutique.

À Gilead, nous croyons que tous doivent avoir accès aux mêmes soins de santé, peu importe d'où ils viennent. Nous sommes fiers de financer des projets qui soutiennent des communautés mal desservies qui se heurtent systématiquement à de plus grands obstacles sociaux ou économiques en matière de santé.

3. Quand vais-je savoir si ma demande de subvention a été retenue?

Les demandeurs retenus seront avisés dans les 30 jours suivant la date limite des soumissions. Le financement sera conditionnel à la signature d'une entente.

Admissibilité des projets

4. J'aimerais vérifier si une idée de projet convient au Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie. Est-il possible d'en discuter?

Gilead n'est pas en mesure de dire si un projet en particulier sera ou non accepté avant que la demande ne soit soumise. Toutefois, si vous avez des questions au sujet du processus de demande, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien à l'adresse Canada.Grants@gilead.com.

5. Puis-je demander à ce que mon projet soit entièrement financé par Gilead?

Oui, mais la recherche d'autres sources de financement est fortement recommandée et constitue un facteur dans le processus d'évaluation. Gilead encourage tous les demandeurs à soumettre leur demande de subvention auprès d'un large éventail de sources, y compris d'autres sociétés pharmaceutiques. Le financement partagé par d'autres sources peut prendre la forme de temps de travail que le personnel consacre à la réalisation, à la supervision ou à l'évaluation du projet. Il est important que vous indiquiez clairement toute autre source de financement sur le formulaire de demande à des fins de transparence.

6. Puis-je demander une subvention communautaire pour les maladies du foie pour financer un projet en cours?

Oui, dans la mesure où la période de financement actuelle du projet prend fin à une date déterminée. Cela doit être expliqué sur le formulaire de demande. Veuillez noter que Gilead ne peut pas accorder de financement pour des projets déjà terminés.

7. Puis-je soumettre une demande de financement pour un projet qui a déjà été réalisé?

Non. Gilead ne peut pas accorder de financement rétroactif pour une activité déjà terminée.

Processus de demande

8. Comment faire pour présenter une demande de subvention communautaire pour les maladies du foie?

Le processus de demande se fait en ligne seulement. Vous devez créer un compte pour accéder au portail de demande. Vous pouvez créer votre compte et y accéder à partir du portail de subventions de Gilead : <https://www.gilead.ca/fr/purpose/giving/grant-funding/apply-for-a-grant/>

9. Qu'est-ce que doit comprendre ma demande?

Gilead dispose d'un formulaire standard pour toutes les organisations. Le formulaire de demande en ligne comprend un certain nombre de sections et de champs de texte libre où vous pouvez entrer les détails du projet. Pour des directives détaillées sur le formulaire de demande, veuillez consulter le Guide de référence de l'utilisateur dans la section d'aide du portail.

Pour vous assurer que votre demande est correctement identifiée, sélectionnez les options suivantes dans la section « Résumé » du formulaire de demande en ligne et assurez-vous de sélectionner l'identifiant de programme « CA – Liver Community Grant Program » dans les options du menu déroulant :

Champ	Instruction
Domaine thérapeutique	VIH/SIDA
Sous-domaine thérapeutique primaire	Sélectionnez l'option appropriée
Type de don	Communauté/patient
Identifiant du programme	CA – Liver Community Grant Program

10. Les demandes doivent-elles comprendre des références?

Des citations appropriées doivent être fournies pour toutes les statistiques, et les références doivent être indiquées dans la demande.

11. Quels renseignements dois-je inclure dans le budget?

Les budgets doivent être terminés en entier et comporter suffisamment de détails pour permettre à Gilead de comprendre clairement la façon dont les fonds seront dépensés. Si les détails sont insuffisants, la demande de subvention sera rejetée. Vous devez inclure le montant total du financement nécessaire pour un poste précis et le coût unitaire pour chaque poste. Nous demandons également au demandeur de préciser le montant du financement demandé à Gilead pour chaque poste. De plus amples renseignements sur les exclusions au financement sont présentés dans la section [Exclusions à l'octroi de subventions](#) du présent document.

12. Quels autres documents dois-je joindre à ma demande?

En plus de remplir le formulaire standard, vous devrez joindre ce qui suit à titre de « documents justificatifs » dans le portail pour que le financement soit envisagé.

- a. Questionnaire supplémentaire

- b. Formulaire de création de fournisseur avec signature numérique
- c. Le plus récent rapport annuel de l'organisation

13. Je dois soumettre ma proposition à l'examen de mon établissement. Est-il possible de créer une version PDF de ma demande à partir du formulaire en ligne?

Il n'est pas possible de créer une version PDF de votre demande précise. Nous vous recommandons de remplir votre demande en utilisant les mêmes rubriques, puis de copier les renseignements dans le formulaire de demande en ligne lorsque vous serez prêt à la soumettre.

14. Quel montant puis-je demander?

Reportez-vous aux catégories de financement et aux périodes de soumission.

15. Puis-je rappeler une demande pour y apporter des changements?

Si vous devez apporter des changements à une demande soumise, veuillez envoyer un courriel à l'adresse Canada.Grants@gilead.com.

16. Avec qui puis-je communiquer pour obtenir de l'aide avec le processus de demande?

Vous pouvez envoyer un courriel à l'équipe de soutien à l'adresse Canada.Grants@gilead.com.

17. Comment savoir si ma demande est approuvée ou rejetée?

Tous les demandeurs recevront un avis officiel par courriel leur indiquant si leur demande a été approuvée ou rejetée après la date limite des soumissions.

Après la soumission

18. Gilead demandera-t-elle des détails supplémentaires une fois la demande soumise?

Les demandes soumises seront examinées pour en vérifier l'exhaustivité et la qualité. Si, pour quelque raison que ce soit, nous avons besoin de précisions pour évaluer pleinement votre demande, nous vous enverrons un courriel pour vous demander de plus amples renseignements et, au besoin, une nouvelle demande. Veuillez noter que les représentants de Gilead ne peuvent pas commenter le processus décisionnel lié à des demandes de subvention précises.

19. À quoi puis-je m'attendre si ma demande est retenue?

Si votre demande de subvention est retenue, une fois que vous aurez été avisé, vous recevrez un contrat de subvention à signer. Le financement octroyé par Gilead à l'organisation pour l'initiative ou le projet approuvé doit être reconnu, et l'activité ou le projet doivent être financés conformément à l'ensemble des lois, des règlements et des lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques de Gilead.

Le contrat résume les exigences de base de l'octroi de la subvention, le montant du financement et les responsabilités de chaque partie. Il doit être dûment signé avant le déblocage des fonds, et pourrait indiquer les documents supplémentaires nécessaires au traitement efficace du paiement. Les organisations dont la demande est retenue devront communiquer avec les membres de l'équipe de subvention de Gilead. Les organisations devront présenter à Gilead un rapport de projet final ou provisoire conformément à l'entente.

20. Lorsqu'une demande est retenue, à quel moment le travail nécessaire au projet doit-il être terminé?

Gilead demande habituellement que les demandes soient soumises au moins 12 semaines avant la date de début du projet ou de l'événement. Veuillez en tenir compte dans votre échéancier de demande de subvention. Sachez qu'une proposition incomplète ou insuffisante pourrait prolonger le processus d'examen et avoir une incidence sur l'échéancier du projet. La date de fin du projet doit être indiquée dans la demande de subvention; Gilead finance habituellement des projets d'une durée maximale de 12 mois.

21. Quand les fonds seront-ils versés?

Une fois la demande de subvention communautaire pour les maladies du foie retenue, Gilead indiquera les éléments du projet qui seront financés et, dans certains cas, les étapes du projet auxquelles le paiement sera versé.

22. Comment les fonds seront-ils versés?

Les fonds seront versés par chèque ou par virement électronique. Les paiements ne seront pas versés à un particulier. Selon la portée du projet et le montant de la subvention, Gilead versera un montant forfaitaire ou effectuera des versements jalonnés en fonction des produits livrables du projet. Une entente dûment signée est requise avant le déblocage des fonds.

23. Ma subvention communautaire pour les maladies du foie doit-elle être versée dans une devise précise?

Oui. Gilead versera les subventions communautaires pour les maladies du foie en dollars canadiens.

24. Les détails des subventions communautaires pour les maladies du foie seront-ils publiés?

Il est possible que Gilead révèle les subventions octroyées à une organisation de patients ou de soins de santé sur son site Web ou dans un communiqué de presse. Une annonce de financement peut comprendre le nom de l'organisation, une brève description de l'activité et le montant d'argent versé à l'échelle locale.

25. Est-ce que les organisations dont la demande a été rejetée recevront des rétroactions?

Si votre demande de subvention est rejetée, vous recevrez un courriel confirmant que Gilead n'est pas en mesure de financer votre projet. En raison du nombre de demandes de subvention reçues, nous ne pouvons garantir une rétroaction détaillée sur toutes les demandes rejetées.

Exclusions à l'octroi de subventions

Pour Gilead, il est fondamental que nous respections les normes juridiques et éthiques les plus élevées dans nos pratiques commerciales.

Par conséquent, les points suivants décrivent ce qui ne peut être financé au moyen d'une subvention :

- Gilead ne peut pas octroyer de subvention de façon rétroactive pour des activités qui ont déjà eu lieu.
- Gilead ne peut pas octroyer de subvention pour l'achat ponctuel d'équipement ou de matériel médical.
- Gilead ne peut pas octroyer de subvention à un particulier ou à un groupe de particuliers, plutôt qu'à une organisation, à un groupe ou à une association étant une entité légalement constituée.
- Gilead ne financera pas de projets qui pourraient être liés à l'achat, à la prescription ou à la recommandation de produits de Gilead ou qui pourraient sous-entendre un tel lien, ou qui appuient les produits de Gilead d'une autre façon.
- Gilead ne peut pas financer directement le traitement ou les ordonnances de patients.
- Gilead ne peut payer ou acquitter les frais de fonctionnement du bénéficiaire (p. ex., matériel de bureau ou salaire), à moins que la demande de subvention précise les dépenses à couvrir et que ces dépenses ne concernent pas les soins courants aux patients ou les frais généraux qui sont habituellement remboursés ou payés par d'autres sources
- Gilead ne peut pas payer les salaires au sein d'un établissement de soins de santé ou pour un professionnel de la santé pouvant acheter ou prescrire des produits Gilead.
- Gilead ne peut pas offrir de rémunération sous forme de subvention à des particuliers ou à des organisations en contrepartie de services fournis à Gilead, comme des conférences ou des conseils.
- Gilead ne peut pas verser d'indemnité tenant lieu de remise ou de concession de prix, ou encore se rapportant à la négociation d'un contrat commercial.

Si vous avez d'autres questions au sujet du processus de demande dans le cadre du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie qui ne sont pas abordées dans le présent document, veuillez les envoyer à l'adresse Canada.Grants@gilead.com.